



## Déposer plainte contre l'ex petit copain de ma fille

-----  
Par Fany

Bonjour,

Je désirai si possible avoir des renseignements, car je souhaiterais déposer plainte contre l'ex copain de ma fille. Cela c'est passer l'année dernière, il avait la responsabilité de garder ma petite fille, car ma fille lui fesant confiance, car elle travaillait. Quand ma fille est rentré du travail, la petite était brûler dans le dos et dans le creux de la jambe. Je désirai porter plainte contre lui, pour le préjudice que ma petite fille a subi.

Puis je deposer plainte, et suis dans les temps. Votre aide à mes questions me serais vraiment utile. Merci par avance.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

C'est à votre fille de déposer plainte, mais si elle n'a pas fait constater les blessures à l'époque, c'est un peu tard. Vous n'avez pas la possibilité de déposer plainte sauf si vous avez la tutelle de l'enfant.

-----  
Par Henriri

Hello !

Fany en effet des mois après les faits\* comment établir la nature et l'ampleur des blessures subies par votre petite-fille ET qu'elles sont survenues lors d'un des moments où elle était gardée par ce tiers ?

\* que savez-vous des circonstances ayant provoqué ces brûlures ?

Curiosité : quel nouveau fait pousse votre fille à envisager de porter plainte seulement maintenant ?

A+

-----  
Par isernon

@Henriri,

peut-être par vengeance, si le fille et son copain se sont séparés.

salutations